

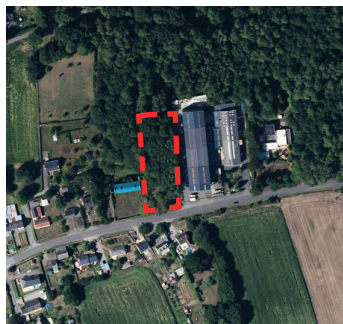
Pourquoi réviser le PLU ?

Par délibération du conseil municipal en date du 12 octobre 2020, le conseil municipal de Saint-Perreux a décidé de prescrire la révision du PLU pour deux motifs :

➤ Permettre l'agrandissement d'une entreprise locale

Localisation : Lieux dit La Graë

Objectif : Favoriser l'activité économique du territoire. Il s'agit en effet du premier employeur de la commune.



➤ Permettre l'implantation d'une activité d'hébergement de plein air

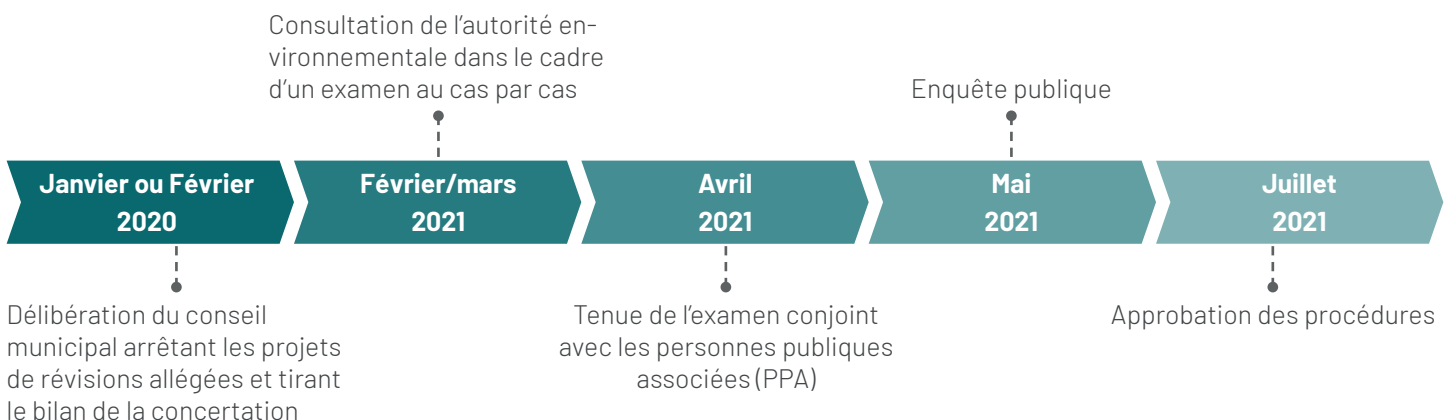
Localisation : Village de la Renaudais

Objectif : Favoriser l'activité économique et l'attractivité touristique du territoire. Il existe en effet une carence en activités d'hébergements touristiques dans le secteur redonnais. Le projet permettrait de compléter l'offre existante, dans un secteur proche des grandes voies de circulation douce (GR, chemins de halage, etc...).



Dans l'état actuel de la réglementation locale, ces deux projets ne peuvent être réalisés. En effet, les deux terrains sont classés en zone agricole (Aa) au PLU et celui concerné par l'extension de l'entreprise locale est également préservé au titre des Espaces Boisés Classés (EBC). Il convient donc de faire évoluer le document d'urbanisme afin de mettre en place des dispositions permettant la réalisation de ces projets. Deux procédures de révisions allégées vont donc être menées, de manière concomitante.

Planning prévisionnel



« Article L151-34 du code de l'urbanisme : le projet arrêté de révision du plan local d'urbanisme fait l'objet d'un examen conjoint des personnes publiques associées (PPA) lorsque la révision a uniquement pour objet, sans qu'il soit porté atteinte aux orientations définies par le PADD, de réduire un espace boisés classés, une zone agricole ou une zone naturelle. »



Pour toute observation, remarque ou suggestion sur le présent projet de modification du PLU, un registre est à votre disposition en mairie de Saint-Perreux.

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi
8h30 - 12h00 et 15h00 - 17h30
Mercredi
8h30 - 12h00